



# Exmes, Ginai, La Cochère, Le Pin-au-Haras, Nonant-le-Pin, Silly-en-Gouffern

## Haras du Pin



### Situation

Le Haras du Pin se situe sur la RN 26 à 40 km au nord d'Alençon et à 15 km à l'est d'Argentan Il est bordé à l'ouest par la forêt de la Petite Gouffern.



L'avenue Louis XIV et le château

DREAU/P. Galineau

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Exmes, Ginai, La Cochère, Le Pin-au-Haras,  
Nonant-le-Pin, Silly-en-Gouffern

### Surface

1 433 ha

### Date de classement

Décret du 4 septembre 2003

### Histoire

En 1715, Louis XIV décide de transférer le haras royal de Saint-Léger (près de Saint-Germain-en Laye), jugé peu productif, pour le pays du Merlerault près de la vieille ville d'Exmes. La Normandie est alors déjà fort réputée pour ses

prairies et la qualité de son élevage. Après des échanges et des acquisitions de terres, le domaine est constitué. Il atteint, en 1717, près de 700 hectares de prairies, terres labourables et bois. Cette même année, 200 chevaux sont amenés dans des écuries à peine terminées. De 1719 à 1724,

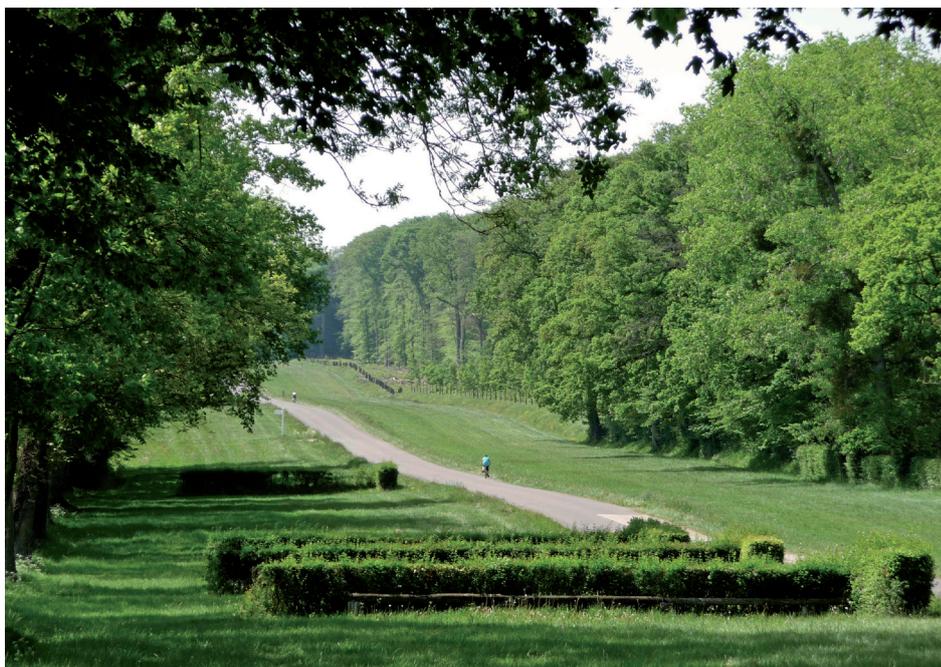
le château et ses dépendances sont édifiés par Pierre le Mousseux sur des plans de Robert de Cotte (successeur de J.H. Mansart). Sous l'ancien régime le haras se développe et il compte près de 300 chevaux en 1758.



Le château au milieu du XX<sup>e</sup> siècle

Ministère de la Culture/E.L. Mas

L'Assemblée Constituante supprime le haras en 1790, avant qu'il ne soit rétabli par décret impérial en 1806. Les terres vendues à la Révolution sont rachetées et les bâtiments remis en état, il retrouve toute son utilité grâce aux armées et son rayonnement en fait le tout premier haras de France. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine s'agrandit et se structure notamment sous l'impulsion du baron de Bonneval à qui l'on doit, entre autres, la construction de l'hippodrome. La visite de l'Empereur Napoléon III, en août 1863, marque son apogée. Son extension continuera jusqu'en 1907 avec des constructions de bâtiments annexes. Le XX<sup>e</sup> siècle voit le haras décliner progressivement : dégradation des bâtiments, vieillissement des arbres, abandon des pommiers, diminution des chevaux et transferts de terres. Il est classé parmi les sites en 1926 comme « ... un joyau historique par ses bâtiments... par les prairies et les bois qui l'entourent et forment un cadre nécessaire pour en rehausser la valeur... ». Cette première protection ne concerne que la commune du Pin-au-Haras alors que le domaine royal d'origine s'étend sur les communes de La Cochère, Exmes, Ginai et Silly-en-Gouffern. En 2003, le classement est étendu à plus de 1000 ha, pour prendre en compte tout le domaine historique. Il intègre l'ancienne protection de 1926 et définit des limites nouvelles (lignes de crêtes, boisements...) pour créer visuellement un site cohérent, proche de l'emprise du haras royal. Nombre d'édifices ont été protégés au titre des monuments historiques (le Château, la cour d'honneur, les écuries et des bâtiments annexes ainsi que l'hippodrome et ses tribunes).



L'avenue de l'hippodrome

DREAL/P. Galineau

## Le site

Le Haras du Pin se situe au cœur du pays du Merlerault, pays de collines argileuses et marneuses. Les fonds humides voués à l'herbe alternent avec les pentes douces. Parmi les forêts et prairies d'embouche, les élevages de chevaux se distinguent avec leurs parcelles ceinturées de lisses brunes et ponctuées de petits bosquets. « Versailles du cheval » selon Jean de la Varenne, le haras s'organise autour de la cour d'honneur

en fer à cheval. Les principaux édifices sont construits en briques rouges chaînées de pierre blanche. Au sud, le château s'élève au bord d'un plateau qui culmine à 230 m d'où les vues sont magnifiques. Vers le nord, au-delà de l'entrée principale bordée de douves et fermée d'une grille ornée d'une tête de cheval dorée, s'étend l'allée Louis XIV. Perspective monumentale créée dès l'origine, elle évoque toute la grandeur et le pouvoir du Roi. A son point haut, six allées rayonnent à travers le massif boisé de la forêt du Pin. A l'est, la grande avenue et une section de la RN 26 relient la cour d'honneur à l'hippodrome en traversant le bois de la Tête au Loup. Elle s'étend, en ligne droite, d'ouest en est, jusqu'à la limite du domaine, à plus de 4 km, à la lisière nord des bois des Ventes de Nonant. Cette perspective majestueuse, bordée d'arbres centenaires et d'allées cavalières, est baignée d'une douce lumière changeante selon les heures de la journée. A l'ouest, l'avenue qui descend au village du Pin est encadrée de haies basses taillées. Malgré un fort vallonnement, elle permet de découvrir au loin, la vallée de l'Ure. Au sud, la route conduisant à La Cochère est remarquable, bordée de vieux chênes aux silhouettes massives et noueuses et de plus jeunes sujets replantés après la tempête de 1999. La route du Vieux-Pin a souffert également du « coup de vent », elle est désormais



L'avenue Louis XIV

DREAL/P. Galineau

bordée par de jeunes chênes remplaçant les sujets vieillissants. Par sa situation en balcon, elle permet des vues sur le château, ses terrasses et les prairies pour chevaux. Le caractère exceptionnel du Haras du Pin émane de son histoire. Le paysage actuel ne reflète pas des activités disparues mais des fonctions qui étaient à l'origine de sa fondation au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui perdurent toujours. « *Royal, forcément royal... ici fonctionnalité et esthétique sont en complète symbiose. Tout cet ensemble est dédié à sa majesté cheval, qu'il soit de trait ou de galop...* », J.L. Garnier - Lieux de beauté, lieux de mémoire 2006.

## Devenir du site

En 1997, 280 ans après la création du domaine, la plupart des structures végétales montre des signes de dégradation : disparitions d'arbres, sénescence généralisée, développement de plantations anarchiques... Un plan d'aménagement et de reconstitution du domaine a alors semblé indispensable pour préserver ses qualités. Des travaux sont entrepris : abattages, replantations,



Le domaine du Haras vu de Laisie

DREAL/P. Galigneau

élagages doux. La tempête de 1999 ne génère que des dégâts diffus ne remettant pas en cause le plan d'ensemble. Aujourd'hui, les travaux se

poursuivent avec déjà des résultats sensibles. Différents organismes de l'Etat interviennent dans la gestion du domaine : l'institut du cheval, l'INRA et l'ONF. La poursuite du programme de gestion et de mise en valeur est facilitée par le petit nombre d'interlocuteurs, qui, tous ont le même objectif de gestion des biens publics. La fréquentation du public est toujours aussi importante et le Haras du Pin demeure un joyau du département de l'Orne, patrimoine exceptionnel tant de l'architecture aux paysages que des chevaux aux hommes et à leur art.



L'hippodrome

DREAL/P. Galigneau

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).